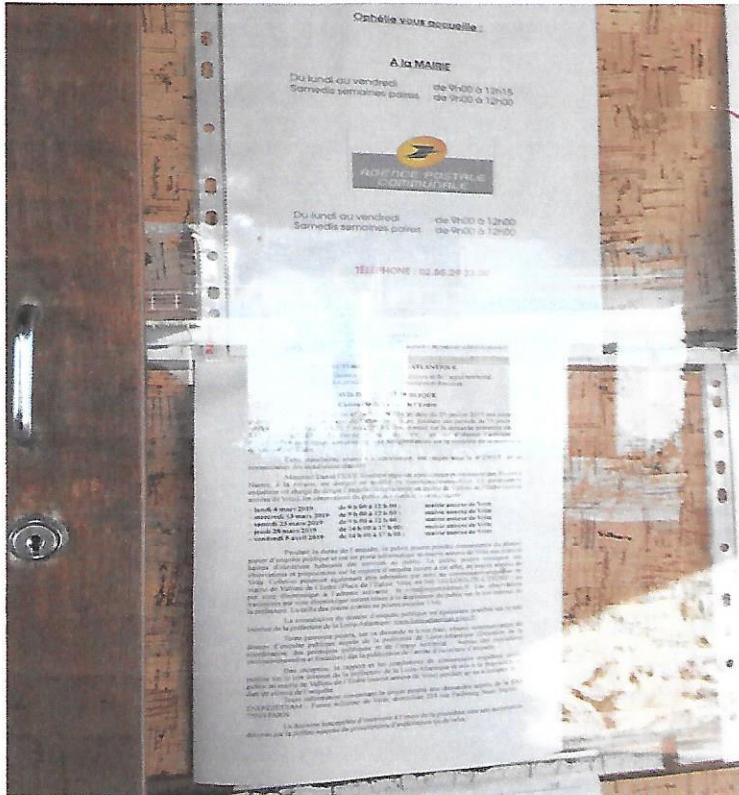
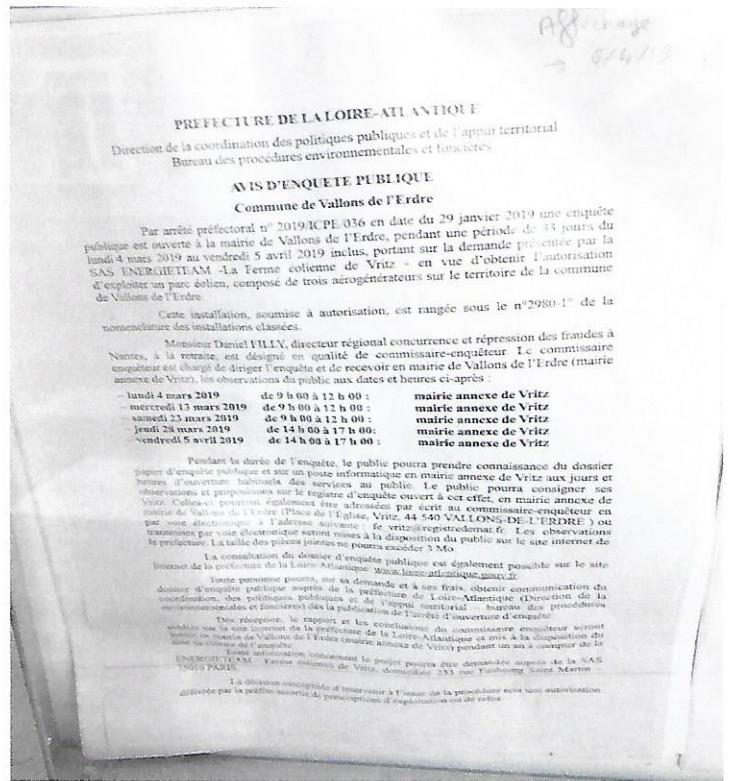


Affichage en Mairie -

Annex no 3



arrête, assortie le cas échéant de l'enregistrement.

LOIRE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Vallons de l'Erdre

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/036 en date du 29 janvier 2019 une enquête publique est ouverte à la mairie de Vallons de l'Erdre, pendant une période de 33 jours du lundi 4 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS ENERGETEAM -La Ferme éolienne de Vritz - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Vallons de l'Erdre.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1^e de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Daniel FILLY, directeur régional concurrence et répression des fraudes à Nantes, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Vallons de l'Erdre (mairie annexe de Vritz), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 4 mars 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie annexe de Vritz
- mercredi 13 mars 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie annexe de Vritz
- samedi 23 mars 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie annexe de Vritz
- jeudi 28 mars 2019	de 14 h 00 à 17 h 00:	mairie annexe de Vritz
- vendredi 5 avril 2019	de 14 h 00 à 17 h 00 :	mairie annexe de Vritz

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie annexe de Vritz, tous les jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie annexe de Vritz. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Vallons de l'Erdre (Place de l'Eglise, Vritz, 44 540 VALLONS-DE-L'ERDRE) ou par voie électronique à l'adresse suivante : fe.vritz@regredream.fr. Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Vallons de l'Erdre (mairie annexe de Vritz) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS ENERGETEAM - Ferme éolienne de Vritz, domiciliée 233 rue Faubourg Saint Martin - 75016 PARIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfecture assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.

CONSIDÉRANT que les mesures d'arrêt des aérogénérateurs aient été de nature à réduire l'impact présumé

CONSIDÉRANT que la Société engagée à respecter les volontés l'encourager à la réalisation d'une exploitation du parc éolien afin de faire face au plus de biogaz.

CONSIDÉRANT que les mesures d'arrêt des aérogénérateurs aient été de nature à réduire l'impact présumé et des travaux hors des périodes résidentielles à réduire les nuisances et réduire les impacts pouvant être générés.

CONSIDÉRANT que le maillage de la mairie, l'assainissement réel des déchets et l'aménagement de l'espace public.

CONSIDÉRANT que les mesures d'arrêt des aérogénérateurs et des services de l'énergie et des services de l'immobilier locaux concernent se changer.

CONSIDÉRANT que la demande de prolongation de l'autorisation d'exploitation de la ferme éolienne de Vritz soit déposée au 1^{er} octobre 2017.

le 4 - Conformité au dossier

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Vallons de l'Erdre (mairie annexe de Vritz) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

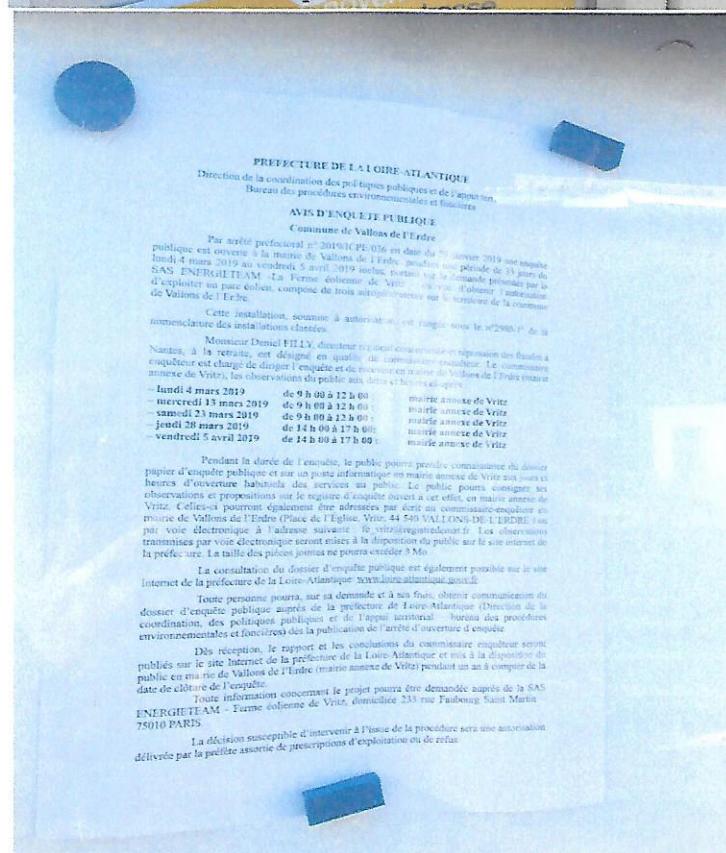
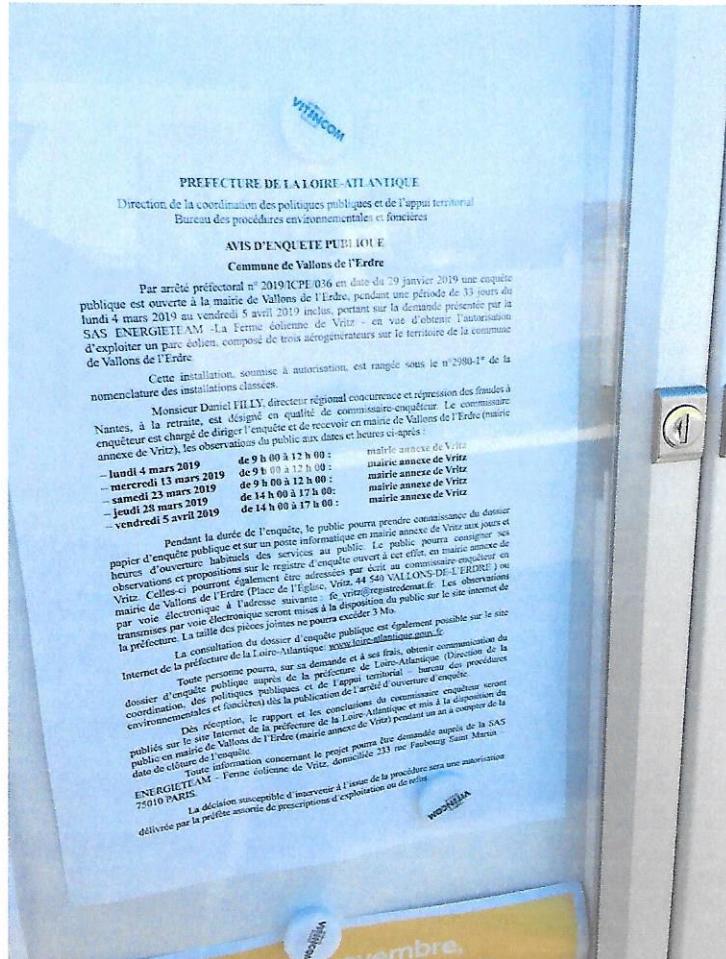
Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS ENERGETEAM - Ferme éolienne de Vritz, domiciliée 233 rue Faubourg Saint Martin - 75016 PARIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation

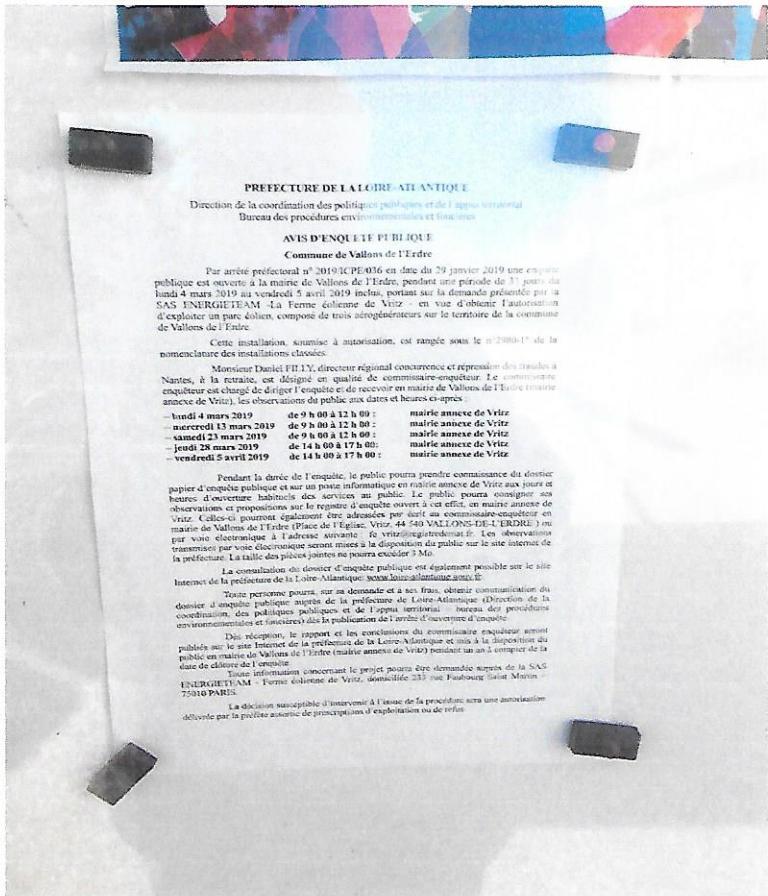
délivrée par la préfecture assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.

ANGRIE

La chapelle-blain



CHALAIN en Potherie



LE Pin